



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin. Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le résultat des dernières élections défraye, ce matin encore, la polémique des journaux parisiens. Quel est le sens de la manifestation électorale ? Quelle a été l'attitude prise par nos confrères en journalisme ? Faut-il s'inquiéter ou se rassurer ? La République frappe-t-elle décidément, oui ou non, à notre porte ? Dix-sept mille électeurs de la première circonscription parisienne sont-ils Paris ? Paris est-il la France ? Voilà le sommaire des thèses posées, agitées, développées par les journaux du jour. Il ne faut, du reste, s'attendre à rien de bien nouveau, maintenant, jusqu'au 29 novembre.

En fait de journaux étrangers, le Times est le seul qui se soit encore exprimé sur les élections du 22. Voici un extrait de son article :

« A l'exception de M. Rochefort, l'élection a été favorable aux hommes qui, bien que républicains déclarés, n'hésiteront pas à faire cause commune avec les vingt-sept députés de la gauche, dont le Manifeste offre un point de ralliement à presque toutes les formes du libéralisme raisonnable en France. »

Le Times est d'ailleurs fort sévère pour M. Rochefort. Non content de l'appeler « l'idole de la populace », il lui prédit dans les termes suivants l'isolement le plus complet sur les cimes de la Montagne, au Corps-Législatif :

« On peut s'imaginer avec quels sentiments ses anciens associés les irréconciliables, Bancel, Gambetta et autres, chercheront à éviter le ridicule que suivra naturellement

chacun des pas de l'auteur de la Lanterne après ses diverses exhibitions aux Folies-Belleville et à La Chapelle, et s'efforceront de répudier toute alliance avec un homme qui passait pour si formidable, et qui a fini par n'être qu'un excentrique. »

Les informations de Dalmatie sont toujours inquiétantes pour l'Autriche. La prolongation de la résistance est par elle-même un fâcheux symptôme; mais ce qui doit surtout inquiéter le gouvernement austro-hongrois, ce sont les revers réels essayés par ses troupes. Un télégramme de Spalatro, adressé à la Presse, de Vienne, annonce que les opérations militaires vont être momentanément suspendues, par suite des pertes subies par les colonnes d'attaque. Une dépêche de Risano rapporte que les troupes ont levé leurs bivouacs et se sont cantonnées sur la côte.

Les troupes autrichiennes restent échelonnées sur les lignes principales. Les insurgés se sont repliés dans les montagnes rocheuses situées à l'ouest du plateau de Dragal.

La Correspondance du Nord-Est publie une dépêche grave : le Montenegro concentrerait des troupes dans la nahie (district) de Grahovo avec des intentions suspectes.

La participation des Monténégrins à l'insurrection serait prouvée par les cadavres des insurgés tués dans les derniers combats.

Que résultera-t-il de la résistance si révérencieusement persistante du khédive et si énergiquement opiniâtre des insurgés dalmates ?

L'horizon de l'Orient devient décidément obscur.

Les nouvelles de Florence et de Madrid sont encore au statu quo.

La crise ministérielle continue en Italie. Suivant l'Opinione, le roi Victor-Emmanuel aurait chargé définitivement M. Lanza de former un nouveau cabinet. Le président de la Chambre aurait fait dépendre sa détermination d'un entretien qu'il aurait sollicité du roi.

Le dénouement ne se fera sans doute pas longtemps attendre.

On lit dans le Memorial diplomatique :

Nos lettres de Florence nous apportent des renseignements intéressants sur les incidents qui ont marqué la dernière maladie de Victor-Emmanuel. Ainsi, il est certain que le roi s'est marié pendant cette maladie, alors qu'on paraissait croire qu'il était depuis plusieurs années déjà. Il s'est également confessé. On rapporte à ce propos que, dans le cours de l'année 1866, Victor-Emmanuel s'était adressé au pape pour lui demander d'être relevé, en cas de danger pressant, de l'excommunication qui pesait sur lui depuis 1860.

Le saint-père, avec sa bonté habituelle, avait promis de déférer à ce désir ; mais, dans ces derniers temps, l'archevêque de Pise, soit qu'il ne fût pas au fait des rapports du roi avec le pape, soit qu'il eût mal interprété les instructions qu'il pouvait avoir reçues, souleva des difficultés canoniques au moment où le roi fit appeler un prêtre à San Rossore. Quoi qu'il en soit, Victor-Emmanuel reçut l'absolution.

On ajoute qu'à l'occasion du rétablissement du roi, des télégrammes de félicitations et de

remercements ont été échangés entre le saint-père et le roi d'Italie.

Pour les articles non signés : P. GOOBT.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, — dit le Memorial diplomatique, — a ordonné à un de ses ministres de lui préparer les éléments du discours du Trône, en ajoutant : « Je désire l'affirmation la plus large et la plus absolue de la liberté. »

— Le Journal officiel publie un décret suivant lequel les membres du conseil privé seront membres de droit du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie; et un arrêté qui nomme les commissaires spéciaux adjoints à ce conseil supérieur.

— Par décision impériale M. Rannet, répétiteur à l'École impériale polytechnique et examinateur d'admission, est nommé examinateur d'analyse à la même école.

— La pensée de porter M. Emile Ollivier à la présidence du Corps-Législatif paraît abandonnée.

A la suite de conférences tenues entre les députés de la majorité déjà réunis à Paris, on se serait, assure-t-on, définitivement arrêté à la candidature de M. Schneider.

MM. de Talhouët, Busson-Billault et Pinard seraient en même temps portés à la vice-présidence.

— Nous laissons au Nord la responsabilité de la nouvelle suivante :

« La suppression du ministère de la maison de l'Empereur est imminente ; il est probable

FEUILLETON.

56

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Ils allaient se mettre en marche, lorsqu'un frôlement dans l'herbe, à peu de distance, derrière une touffe de genêts, attira leur attention.

— Qu'est-ce que cela ? dit le père Cazeaux surpris.
— Sans doute une branche froissée par le vent, présuma Bénédic.

— Il n'y a pas un souffle dans l'air, reprit Justin ; et, j'y songe, il m'a semblé tout-à-l'heure qu'une forme humaine rampait dans la direction où nous venons d'entendre du bruit.

— Quelqu'un nous écoute apparemment.
— Parbleu ! je saurai qui !

Et Coquelicot partit rapide comme une flèche ; en un clin-d'œil il contourna le bouquet d'arbustes où il soupçonnait que quelqu'un s'était caché, et saisit résolument un homme accroupi dans l'ombre, au milieu des bran-

ches dont il était comme enveloppé. Par un geste énergique, il l'attira hors du repaire et lui exposa le visage à la clarté de la lune.

— Jean Girard ! s'écria-t-il.

Le père Cazeaux avait suivi Justin. Il bondit au retentissement du nom qui venait d'être prononcé, et se rua sur le Vendéen, qu'il reconnut aussitôt.

— Jean Girard ! rugit-il à son tour.

Et, furieux, il dégaina son sabre pour le plonger dans la poitrine du bandit. Coquelicot l'en empêcha.

— Pas encore, dit-il. Interrogeons-le d'abord.

— Qui êtes-vous ? Pourquoi menacez-vous de me tuer ? demanda le gars moins effrayé que stupéfait.

— L'uniforme nous a-t-il donc si changés, que nos traits ne te rappellent rien, misérable ?

— J'ai beau vous regarder, je ne me souviens pas de vous avoir jamais vus.

— Nous avons une meilleure mémoire, nous ! Tu es un des scélérats qui ont assassiné ma femme, incendié ma ferme, et je suis Mathurin Cazeaux !

— Vous ?...

— Quant à moi, je me nomme Justin, dit Coquelicot. Y es-tu maintenant ?

— J'y suis. Mon compte est bon.

— Nous le réglerons dans cinq minutes au plus tard.

— Quand vous voudrez ! répondit le Vendéen en prenant assez bravement son parti.

C'était un gars d'une trentaine d'années, grêle, mais nerveux, aux cheveux roux, au visage pointu, ayant la lèvre mince, le coup-d'œil oblique, qui annonçait de méchants instincts. Il y avait aussi dans l'expression de sa physionomie une sorte d'éclat sauvage qui annonçait une certaine intrépidité.

— Est-ce que tu t'es évadé seul ? demanda Justin.

— Non.

— Roch Duhoux a donc pu fuir comme toi ?

— Oui.

— Où est-il ? reprit violemment le père Cazeaux.

— Sur le chemin de Clisson... Par prudence, nous nous sommes séparés.

— Poursuivons-le ! s'écria Justin.

— Pas avant d'avoir tué celui-ci !

L'ancien fermier leva de nouveau son sabre pour en frapper Jean Girard ; l'arme retomba sans avoir touché le patient, qui s'était mis à genoux.

— C'est étrange ! murmura le père Cazeaux tout troublé. Je n'ose pas. Qu'est-ce que j'ai donc ?

Bénédic lui posa la main sur l'épaule et répondit lentement :

— Vous portez l'habit militaire, et vous avez désormais le sentiment de l'honneur.

— En effet, il m'a semblé que j'allais commettre une lâche action.

— Un soldat ne tue pas sans honte un ennemi dé-

sarmé.

— Mais il lui jette une arme et se bat avec lui !

Disant cela, le vieux volontaire national s'empara brusquement du sabre de Coquelicot, et le tendait à Jean Girard.

— Défends-toi, brigand ! ajouta-t-il.

Le Vendéen se leva, saisit le sabre, et se mit résolument en garde. Mais soit que le rayonnement de haine qui éclairait la figure du grenadier l'intimidât, soit que sa conscience inquiète fût hésiter sa main, il manqua tout-à-coup d'aplomb et de sang-froid pour parer les attaques plus violentes que bien dirigées de son adversaire, dont la lame lui traversa la gorge de part en part. Le malheureux oscilla quelques secondes sans pousser même un soupir, puis se renversa sur le sol : il était mort.

Le père Cazeaux essuya tranquillement son sabre dans l'herbe, ouvrit ensuite une sorte d'agenda, y prit un feuillet et un crayon, puis il traça lentement quelques mots, car il savait à peine écrire, et fixa le papier avec une épingle sur la poitrine de Jean Girard. Après quoi, s'adressant à Justin :

— Il n'en reste plus qu'un ! s'écria-t-il, tâchons de l'arrêter dans sa fuite sur le chemin de Clisson. En chasse, Coquelicot !

Bénédic n'essaya pas de les retenir.

Quand ils eurent disparu, il se pencha sur le corps

qu'elle arrivera avant la nouvelle année. Les services seraient répartis ainsi : les beaux-arts et les théâtres annexés au ministère de l'intérieur ; les bâtiments aux travaux publics, et les haras au ministère du commerce.

» On parle d'une place de directeur général des théâtres qui serait créée et donnée à M. le vicomte de Laferrière, chambellan de l'Empereur. Il faut ajouter que cette combinaison n'est rien moins que sûre.

» M. Alphonse Gautier, secrétaire général du ministère de la maison de l'Empereur, ne serait pas remplacé, et prendrait sa retraite. Il s'est, dit-on, exposé dans ces derniers temps à une certaine disgrâce par son intervention exagérée dans la direction du ministère.

— On écrit d'Ismaïla, le 23 novembre, à l'agence Havas :

L'inauguration du canal de Suez est terminée.

L'Aigle s'est mis en route pour Port-Saïd, après avoir séjourné à Suez. La double traversée a été magnifique.

Le Peluze, de retour à Ismaïla, partira pour la France, le 26 ou le 27.

Port-Saïd, 23 novembre. — L'Aigle est venu du lac Timsah en sept heures et demie. Il a traversé le canal en quinze heures, de Suez à Port-Saïd.

Tous les bâtiments de l'inauguration rejoignent Port-Saïd. Huit d'entre eux sont venus directement, sans s'être arrêtés à Ismaïla, faisant le voyage de nuit.

— L'Eclair de la Loire annonce que le conseil municipal de Firminy vient de refuser, à l'unanimité, à M. Castaing, une somme de 419 fr., que ce préfet réclamait pour frais de logement, frais de bouche, etc., nécessités par la présence des troupes dans cette ville lors de la grève.

— S. Exc. M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, vient de donner 10,000 fr. aux pauvres, 50,000 fr. à la commune de Nogent-sur-Marne qu'il a habitée longtemps et où il est très aimé, et 100,000 francs à la ville de Dijon.

— C'est dimanche prochain que le Père Monsabré, de l'ordre des frères prêcheurs de Saint-Dominique, fera sa première conférence dans la chaire de Notre-Dame comme successeur du Père Hyacinthe.

Le père Monsabré est né à Blois vers 1822. Prêtre, il se distingua en prêchant le carême à Orléans et partit ensuite pour la Belgique, comme précepteur des enfants du comte de Brigode. Ayant lu les conférences du Père Lacordaire en 1850, il lui écrivit une lettre pour lui demander de le recevoir comme novice. Le Père Lacordaire accéda à son désir, et Monsabré devint un de ses plus fervents disciples.

Il y a quelques années, le père Monsabré se

fit connaître en faisant des conférences sur les prophètes, en l'église des Carmes. Plus de mille étudiants assistèrent à ces dissertations.

Le sujet choisi pour les conférences de Notre-Dame par le père Monsabré, c'est le Concile.

— Mgr l'archevêque de Tours est arrivé mardi matin à Paris. Mgr Guilbert se rend au concile.

— Mgr Dupanloup, après un court séjour à Paris pour corriger les épreuves de son grand ouvrage, la *Vie de Jésus-Christ*, vient de partir pour Rome.

L'évêque d'Orléans est accompagné de trois prêtres : l'abbé Lagrange, l'abbé Bougaud et l'abbé Gaduel.

— Mgr l'évêque de Vannes est parti pour Rome le 22 novembre. Il est accompagné de M. Flohy, vicaire-général, qu'il a choisi pour son théologien au concile, et de plusieurs autres ecclésiastiques.

— Depuis le 1^{er} novembre, la réduction du prix des télégrammes à 1 fr. pour les départements a produit, en moyenne, un cinquième en plus du nombre des dépêches.

— Nous avons enfin vu apparaître le fameux timbre-poste de 5 francs.

Voici, pour les collectionneurs et les personnes qui n'en auraient pas encore vu, la description de cette nouvelle valeur postale :

Le timbre représente l'Empereur Napoléon III couronné de lauriers; en dehors du timbre qui entoure l'effigie, la valeur est indiquée : 5 fr. ; dans le cadre supérieur : *Empire français*; en bas : *timbre-poste*; de chaque côté, des grecques. Le timbre est oblong; il est imprimé en lilas sur blanc et piqué 15 1/2.

On a bien fait, dit le journal le *Timbre-Poste*, de placer le mot *timbre-poste*; sans cette inscription, on prenait du coup cette nouvelle invention pour un billet de banque ou un timbre de commerce.

— Dimanche soir, vers onze heures, deux jeunes gens, revenant du bal de l'île de la Grande-Jatte, à Neuilly, suivaient le boulevard Bourdon, le long de la Seine, lorsqu'ils aperçurent un individu escaladant la grille d'une des habitations bordant la chaussée. Aussitôt de courir et, arrivant au moment juste où l'inconnu, parvenu au haut, se préparait à passer outre, ils le saisirent par une jambe en l'invitant à descendre.

« Messieurs, reprend l'individu, je suis le propriétaire de cette maison, j'ai oublié ma clef et, pour ne pas déranger ma femme et ma bonne, je me vois forcé de rentrer chez moi par escalade. »

Les deux jeunes gens ne crurent pas à cette histoire et, l'ayant forcé à descendre, ils s'emparèrent chacun d'un bras et se mirent en devoir de le mener à la gendarmerie.

vez montrés devant eux, commandant; merci. Je compte bien d'ailleurs mériter leur affection, grâce aux soins que je leur prodiguerai... Je dois vous avouer, cependant, que ma sollicitude aura parfois des distractions.

— Comment cela ?

— Sur les champs de bataille, il m'arrivera sans doute de secourir çà et là quelque pauvre diable de Vendéen blessé. Il ne faudra pas m'en vouloir. A mes yeux l'humanité ne perd jamais ses droits.

— Vous avez mon estime, citoyen Mathieu ! répliqua chaleureusement Fabien Renaud.

— Et la mienne aussi ! répartit Muguette en embrassant le vieillard.

Le commandant emmena le nouveau chirurgien, à qui il fit donner une tente de campement pour passer la nuit.

Resté seul avec Muguette, Bénédicte lui apprit ce qui s'était passé entre l'ancien fermier, Justin et Jean Girard. Il lui dit, en outre, que son père et son mari s'étaient élancés à la poursuite de Roch Duhoux.

— Pourvu qu'il ne leur arrive point malheur ! dit-elle inquiète. Ce Roch Duhoux est un rusé coquin.

— Rassure-toi, petite. Ils sont de force à déjouer ses ruses et à le tenir en respect.

Au même instant un bruit de pas se fit entendre; le père Cazeaux et Justin parurent, Muguette leur sauta

au cou et les pressa contre son cœur.

« Mon cher voisin, venez à mon secours, et soyez assez bon pour dire à ces messieurs qui je suis... »

Là, toute l'affaire s'expliqua, et nos quatre individus, profitant d'un café qui était encore ouvert, firent tous ensemble se rafraîchir en riant de l'affaire.

M. D., s'est bien promis de ne plus oublier sa clef.

— LA GRÈVE DES VACHES. — Le lait a manqué complètement à Paris il y a huit ou dix jours. L'alarme était au camp des portières, et les bêtes se demandaient si le moment n'était pas venu de déposer leurs biberons sur la borne et de descendre dans la rue. On parlait de chanter le *Ranz des Vaches* sur l'air de la *Marseillaise*.

Pourquoi les vaches s'étaient-elles mises en grève ? Avaient-elles demandé un supplément de fourrage et une diminution de produit lacté ? Se plaignaient-elles de l'insuffisance de la litière ? de la paresse des vachers ? du zèle exagéré des chiens ?

Les pauvres bêtes ne songeaient à rien de tout cela. On les nourrissait mal et elles se taisaient; on les trayait jusqu'au sang et elles ne soufflaient mot.

Mais alors pourquoi la disette de lait à Paris ?

Pourquoi ? Parce que les fermiers livrant du lait pur aux laitiers en gros, et ceux-ci le vendant auabaptiste aux laitières en détail, les détaillantes le revendaient à l'état de petit Mortara.

La police, qui a la mauvaise habitude de fouiller son œil partout, a fait saisir le lait trop chrétien et en a arrosé le pavé de Paris. — Et voilà !

Les vaches, réhabilitées et reconnaissantes, parlent d'envoyer une députation à M. Pietri.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RAPPORT fait à MM. les Actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur, en conformité de l'art. 4 de la loi du 24 juillet 1869.

« MESSIEURS,

» Le remarquable rapport que vous avez entendu à votre dernière assemblée vous a fait connaître que nous n'avions pu constituer notre capital-action de 2,000,000 de francs qu'avec le concours de MM. Gouin et C^{ie} et de la Banque de Paris, qui nous ont apporté l'appoint considérable de huit cent mille francs, savoir : la maison Gouin 200,000 fr., et la Banque de Paris 600,000 fr.

» Mais, en souscrivant pour un tel chiffre,

ces actionnaires ont stipulé pour eux, chacun de son côté, des conditions particulières qui, pouvant constituer des avantages, aux termes de l'art. 4 de la loi du 24 juillet 1867, doivent être soumises à votre appréciation et faire l'objet d'un rapport spécial.

» Appelé à l'honneur de faire ce rapport, je viens remplir cette mission.

» MM. Gouin et C^{ie} sont venus remplacer dans les projets d'organisation de notre C^{ie} M. Courtines, auquel s'était adressé d'abord M. Galland pour la construction du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

» En souscrivant 400 actions de 500 fr., ils ont donc stipulé : qu'ils seraient les constructeurs de notre chemin ; que, s'ils versaient, comme tous les autres souscripteurs, le premier quart de leurs actions avant la constitution de la Société, les trois autres quarts pourraient être compensés par eux avec les travaux exécutés, en proportion de l'avancement de ces travaux ; que ces actions leur serviraient de cautionnement jusqu'à concurrence de 150,000 fr., et seraient déposées dans la caisse de la Société, mais avec la faculté d'en faire usage aux assemblées générales, comme les autres actionnaires ; qu'enfin, ils auraient le droit de présenter un administrateur de leur choix.

» A côté de ces conditions se placent celles qui sont spécialement relatives à la construction, c'est-à-dire au marché de l'entreprise.

» La base principale de ce marché est le forfait, la seule qui puisse être adoptée pour l'organisation d'une Compagnie comme la nôtre ; car, en faisant appel aux capitaux d'une contrée pour l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local, il faut, avant tout, pouvoir dire aux actionnaires que ce chemin ne coûtera qu'une somme déterminée. Le chiffre du forfait avec la maison Gouin est de 79,000 fr. par kilom., et nous sommes en droit de compter sur l'honorabilité de cette maison comme sur la vigilance de nos administrateurs pour qu'il ne soit pas dépassé et qu'il n'y ait pas de mécomptes. Du reste, les conditions essentielles de ce forfait ont été établies dans un projet de traité qui ne demande plus qu'à être complété sur divers points. Ce sera l'œuvre de votre Conseil d'administration, qui se mettra facilement d'accord pour cela avec l'entreprise.

» Comme vous le voyez, Messieurs, l'une des premières conditions de l'organisation de notre Société était de trouver un entrepreneur à forfait. Si nous avons trouvé cet entrepreneur dans la maison Gouin, si nous sommes parvenus à l'intéresser à notre œuvre non-seulement comme entrepreneur, mais encore comme actionnaire, et à faciliter ainsi, par un apport relativement considérable de 200,000 fr., la formation de notre capital social, les conditions de cette souscription, fussent-elles

immobile du Vendéen, et lut ces mots tracés en gros caractères : « Justice est faite par Mathurin Cazeaux. » Quelques minutes plus tard, il arrivait à la cantine de Muguette, établie sous les arbres au bord de l'eau, à quelques pas du bivouac déjà silencieux et endormi du deuxième bataillon des volontaires nationaux.

Deux hommes étaient assis devant une table ; ils trinquaient en dégustant un verre de rhum. C'étaient M. Mathieu et le commandant Fabien Renaud. Le capitaine remit au commandant la lettre du général.

— Parbleu ! j'en suis ravi ! exclama Fabien Renaud après avoir lu.

— De quoi donc, mon commandant ? demanda Muguette s'avancant, la mine curieuse et l'œil éveillé.

— Le général attache le citoyen Mathieu à mon bataillon comme officier de santé.

— Bravo ! s'écria la jeune cantinière en sautant de joie et en applaudissant des deux mains. Vive le général !

— Et moi aussi, ma petite Muguette, je suis enchanté ! dit le vieillard en lui souriant, car j'aime déjà beaucoup les volontaires du deuxième bataillon, leur gentille cantinière et leur brave commandant.

— Et nous vous payons tous de retour, répondit Fabien Renaud. Je me suis aperçu ce soir, en effet, que mes soldats commençaient à vous voir d'un bon œil.

— Je dois cela sans doute aux égards que vous m'a-

— Vous voilà ! dit-elle. Dieu soit béni !

— Je vois que Bénédicte l'a tout conté, dit le vieux volontaire national.

— Oui. Vous avez tué Jean Girard et vous avez poursuivi Roch Duhoux.

— L'avez-vous aperçu ? demanda le capitaine. Avez-vous pu vous emparer de lui ?

— Nous l'avons rejoint, répondit Coquelicot, et nous allions le saisir, lorsqu'il a bondi sur le dos d'un cheval qui paturait dans un pré ; il lui a serré les flancs et fait prendre le triple galop sur le chemin de Clisson.

— Il aura de la chance, reprit Bénédicte, s'il ne rencontre pas en route des patrouilles de hussards qui le feront de nouveau prisonnier.

— Ou qui le tueront, s'il résiste. Auquel cas, père, ajouta Muguette, votre haine n'aura plus d'objet.

— Je ne serai satisfait, mon enfant, que si ce Roch Duhoux tombe mort sous mes yeux et frappé par moi ! répondit l'ancien fermier avec une sombre animation.

Il était minuit quand Bénédicte rentra dans Torfou. Il s'endormit vite, car la fatigue l'accablait. De chers fantômes vinrent flotter dans ses rêves. Blanche et la comtesse lui apparurent comme des anges dans le bleu du ciel. Puis le comte et Raoul traversèrent à plusieurs reprises cette vision des songes. Mais ils étaient tous vêtus

de noir et leurs yeux avaient de lugubres profondeurs. Ils souriaient, hélas ! de ce sourire triste qui ressemble au rictus inflexible de la mort. Une pénible sensation troublait le sommeil de Bénédicte, lorsqu'il fut réveillé en sursaut par de violentes clameurs, au milieu desquelles retentissaient distinctement ces cris d'alarme :

— Les Vendéens ! les brigands !

Il se leva rapidement et se rendit en toute hâte auprès de Kléber, qui déjà était à cheval, donnant des ordres et prêt à se porter avec son avant-garde à la rencontre de l'ennemi. Kléber avait le sourcil froncé, la lèvre frémissante, la parole brève. Sa face de lion était menaçante et terrible. Apercevant deux cavaliers qui traversaient une rue en criant : Aux armes ! il leur barra le passage et demeura stupéfait en reconnaissant le général Léchelle et le représentant Carrier.

— Quoi ! c'est vous qui causez tout ce tapage ? leur dit-il en les foudroyant du regard. La peur vous rend-elle insensés ?

— Le danger est formidable ! s'écria Léchelle presque effaré. Les républicains ont été battus à Luçon ! Nous avons rencontré les brigands en masse compacte, et nous avons rebroussé chemin pour vous prévenir.

— Avant une heure les Mayençais seront attaqués ! reprit Carrier. Soyez sur vos gardes, citoyen général ! Nous, à bride abattue, nous allons partir pour Clisson, et vous amener le corps de bataille.

constituer des avantages réels pour l'actionnaire, doivent aussi nous apparaître comme servant sérieusement les intérêts de la Compagnie.

» La souscription de la Banque de Paris, au chiffre de 1,200 actions, est faite sous la condition expresse que le souscripteur aura le droit d'être acquéreur, au taux de 250 fr., des 20,000 obligations à émettre par notre Société, sous la réserve toutefois du droit, pour les actionnaires, de se faire délivrer le nombre d'obligations qu'ils désireront dans un délai à déterminer, et au prix de 275 fr.

» La Banque de Paris exige aussi d'être représentée par deux administrateurs de son choix au sein du Conseil.

» Enfin, elle nous fait une dernière condition, celle d'être constitués et d'avoir les concessions nécessaires avant le 1^{er} décembre prochain.

» Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'insister sur l'importance toute particulière de cette souscription de la Banque de Paris, qui est venue nous apporter d'un seul coup 1,200 actions pour former le complément de notre capital social, à un moment où il était d'une extrême urgence que ce capital fût parfait.

» Accepter des conditions dans de pareilles circonstances était donc bien permis. Reste à savoir si ces conditions ne sont pas trop onéreuses.

» L'émission à 250 fr. d'obligations, qui doivent rapporter 15 fr. au porteur, constitue un emprunt à 6 0/0. Ce taux n'a donc rien d'anormal. Il est vrai que ces obligations sont remboursables à 500 fr.; mais comme ce remboursement a lieu par voie d'amortissement progressif et de tirage au sort et dans un délai de soixante-douze années à partir de la onzième année sociale, il n'ajoute qu'une faible charge à celle de l'intérêt. Si nous considérons que nous nous déchargeons des embarras, des frais et du caractère aléatoire de l'émission de ce nombre considérable de 20,000 obligations, l'opération projetée avec la Banque de Paris ne se présente certainement pas comme onéreuse pour la Compagnie.

» Mais ce n'est pas l'acquisition de toutes ces obligations à émettre que la Banque de Paris a stipulée en sa faveur, au prix de 250 fr., lors de chaque émission, c'est simplement la faculté de se rendre acquéreur à ce prix. Or si la Banque, usant de cette faculté, ne prend qu'une partie des obligations, nous nous trouvons dans la situation qui nous était faite avant son intervention, et nous avons de plus le bénéfice de sa souscription de 600,000 fr.

» Dans les deux cas donc, le traité avec la Banque de Paris offre pour nous des avantages.

» Quant au droit, pour cette banque, de se faire représenter dans le sein du conseil par deux administrateurs de son choix, il s'explique suffisamment par l'importance des intérêts engagés.

» Enfin, la dernière condition sera définitivement remplie, nous devons l'espérer, par la constitution de notre Société avant le 1^{er} décembre prochain; car rien ne peut plus aujourd'hui retarder cette constitution, et nous sommes bien persuadés qu'en parlant des concessions nécessaires à obtenir avant cette date définitive, la Banque de Paris n'a pas entendu donner à cette expression une signification qui en rendrait l'exécution impossible.

» Telles sont, Messieurs, les considérations principales que je devais vous présenter pour vous mettre à même d'apprécier la cause et la nature des avantages stipulés en faveur de deux de nos associés: la maison Gouin et la Banque de Paris.

» J'ai l'honneur de vous proposer de les approuver, et, pour vous conformer aux prescriptions de l'art. 40 de la loi sur les Sociétés, d'autoriser spécialement M. Bucheron, administrateur présenté par la maison Gouin, M. le comte d'Ayguévives et M. Guérinet, administrateurs présentés par la Banque de Paris, à conserver, soit en leur nom, soit au nom des établissements qu'ils représentent, les intérêts qu'ils peuvent avoir dans les marchés ou entreprises faits avec la Société.

» Poitiers, le 20 novembre 1869.

» R. BODIN. »

On écrit de Paris à l'Union de l'Ouest que l'élévation de M. l'abbé Freppel au siège épiscopal d'Angers peut être regardée comme officielle.

Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, a reçu les derniers sacrements le 21 novembre.

Voici les instructions relatives au versement de l'indemnité due par les hommes remplacés dans l'armée par des gardes nationaux mobiles :

« 1^o Le taux de la somme à verser par les hommes appelés à faire partie de la garde nationale mobile dans les conditions ci-dessus indiquées, est fixé à 45 fr. pour l'infanterie, et à 50 fr. pour l'artillerie ;

« 2^o Les versements seront faits par les remplacés ou leurs fondés de pouvoirs, à la Trésorerie générale, après l'admission de leur remplaçant par le conseil de révision, et avant la passation de l'acte de remplacement par le préfet ;

« 3^o Le récépissé de la somme versée sera remis au président du conseil de révision avant la signature de l'acte de remplacement. Lorsque, au moment du remplacement dans l'armée, l'arme de la garde nationale mobile, infanterie et artillerie, ne pourra pas être déterminée, l'indemnité d'habillement à verser sera toujours fixée aux taux réglés pour l'infanterie, c'est-à-dire à 45 fr. ;

« 4^o Les hommes de la classe de 1867 et suivantes qui se sont fait remplacer déjà ne sont pas dispensés du versement dont il s'a-

git. Ils seront, au contraire, prochainement mis en demeure de l'effectuer, et devront, dans leur intérêt, réaliser ce versement sans aucun retard. »

Le ministre de la guerre a envoyé à MM. les maréchaux et généraux commandant les corps d'armée, préfets et commandants des dépôts de recrutement, une circulaire relative à la réunion dans les dépôts d'instruction des jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1868.

Aux termes de cette circulaire, les jeunes soldats de cette classe seront réunis aux dépôts d'instruction le 1^{er} décembre 1869, pour y faire en une seule fois les deux périodes d'exercices réglementaires.

Afin que les jeunes gens sachent bien qu'il s'agit uniquement des exercices spéciaux à la deuxième portion du contingent, les ordres d'appel porteront la mention : Réunion dans les dépôts d'instruction.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe les habitants du canton nord-est de cette ville, que les électeurs de ce canton sont convoqués au dimanche 5 décembre prochain, à la Mairie, pour élire un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Bruas, démissionnaire.

Il sera envoyé, par la poste, au domicile de chaque électeur de ce canton, une carte individuelle qui indiquera l'heure de la réunion électorale.

Hôtel-de-Ville, le 8 novembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,
f. ^l de Maire de Saumur,

LECOY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, le 26 novembre. — L'attention publique est maintenant tout à la séance de lundi prochain: Que sera le discours du Trône? C'est la question commune. — On prétend qu'il sera très-libéral.

Un grand nombre de députés signataires de l'interpellation des 116 ont dû se réunir, cette après-midi, dans un des bureaux du Corps-Législatif pour se concerter sur la marche à suivre et l'attitude à prendre, dès l'ouverture de la session.

Belfort, 25 novembre. — Le cadavre de Kinck père a été retrouvé aujourd'hui, près de Cernay, par le juge d'instruction de Belfort.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les médecins conseillent à toute personne, soucieuse des soins de la bouche et de la conservation des dents l'emploi quotidien de l'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn.

Ce produit hors ligne, entré aujourd'hui

dans la consommation générale, a été récompensé aux Expositions de Paris 1867 et du Havre 1868, et honoré du brevet de Fournisseur de S. M. l'Impératrice. Préparé avec des soins inusités, contenu dans des flacons élégants et commodes, il est cependant vendu 40 0/0 moins cher que les produits analogues.

L'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn se trouve en France et à l'étranger, chez tous les coiffeurs et parfumeurs. — Dépôt général à Paris, chez MM. V. Achard et C^o, 44, rue des Petites-Ecuries.

Le N^o 1395 de l'ILLUSTRATION (20 novembre 1869) contient l'intéressante réunion d'articles et de dessins dont voici le sommaire.

Texte : La princesse Elisabeth de Wied. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. Les Réunions électorales. — Evénements de Dalmatie. — Le nouvel Opéra. — Le spectre de Battrelle, nouvelle (suite), par M. Jules Cauvain. — Les théâtres. — Voyage de S. M. l'Impératrice en Orient. — Les richesses forestières de la France. — L'isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (suite). — Bibliographie : Les Pierres, par M. L. Simonin (L. Hachette, éditeur).

Gravures : La princesse Elisabeth de Wied. — Les élections (3 gravures). — Evénements de Dalmatie (2 gravures). — Les sculptures décoratives du nouvel Opéra : Pégase, par M. Lequesne; la Musique, par M. Guillaume; la Danse, par M. Carpeaux. — Voyage de S. M. l'Impératrice en Orient : le palais de Ghesireh, résidence de S. M. au Caire. — L'isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (3 gravures). — Livres illustrés : les Pierres, par M. L. Simonin (5 gravures). — Rébus.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalésière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (453)

BOURSE DU 25 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 07 cent. — Fermé à 71 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 100 90.

BOURSE DU 26 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 71 65.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 101 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Canclaux doit être averti déjà, et en marche sur Torfou, répondit Kléber. Je vais d'ailleurs lui envoyer deux officiers d'ordonnance. Restez avec nous.

— Non pas! répondit vivement Léchelle. Il vaut mieux, ajouta-t-il avec un accent déclamatoire, que nous nous chargions de cette importante mission, dont la gravité est incontestable.

— Et puis c'est plus prudent pour vous, répliqua Kléber d'un ton sec.

Léchelle et Carrier feignirent de n'avoir pas entendu.

— Quand donc, s'écria ce dernier, saisirai-je entre mes mains tous ces royalistes, tous ces brigands! Avec quelle joie profonde je les écraserais!

Et tous deux sortirent de la ville au galop. Ils s'élançèrent sur la route de Clisson.

Une heure plus tard, vingt mille Vendéens se précipitaient sur l'avant-garde de Kléber, rangée en bataille devant Torfou, et comptant à peine deux mille hommes. Le général reçut le choc sans s'intimider. Placé au milieu de ses soldats, il les encourageait d'une voix retentissante, et les soutenait en quelque sorte contre la foule des assaillants. Bénédicte apparaissait souvent à ses côtés, calme, superbe d'enthousiasme contenu, projetant autour de lui un regard ferme et sûr; puis sur un ordre du général, plongeant au plus épais de la mêlée, et ranimant, sous des pluies de balles, l'intrépidité des

républicains, qui faiblissaient accablés par le nombre. Le combat était trop inégal pour que la colonne d'avant-garde pût compter sur une victoire. Kléber ordonna la retraite. Elle se fit avec lenteur et sang-froid jusqu'au moment où un caisson vint à éclater et produisit une panique dans les rangs. Les Mayençais traversèrent précipitamment la Sèvre-Nantaise. Les Vendéens, qui les suivaient pas à pas, se ruèrent alors sur eux, espérant les culbuter. Mais Kléber fit placer deux pièces d'artillerie sur le pont qui venait d'être franchi; puis, s'adressant à Fabien Renaud :

— Faites-vous tuer là avec votre bataillon, lui dit-il.

— Oui, mon général, répondit le stoïque commandant.

Et les volontaires nationaux, silencieux, résignés, se tinrent prêts à mourir. Pas une voix ne protesta. Seul, un jeune chasseur prit la parole en cet instant suprême, et ce fut Coquelicot :

— Oui, mourons! s'écria-t-il. Mourons pour le salut de l'avant-garde! C'est si beau de se dévouer!

Les royalistes s'avancèrent en colonne serrée pour franchir le pont. Une première fois ils furent repoussés par des décharges à mitraille. Mais le commandant du bataillon avait été atteint d'un coup de feu. Bénédicte l'avait vu tomber. Il accourut et s'empara du commandement. Les Vendéens revinrent alors plus nombreux à la charge. Cette fois le comte de Flavigny et Raoul les

dirigeaient. En les apercevant, Bénédicte frissonna. Un horrible serrement de cœur le rendit muet un instant.

— Je vous salue, capitaine! lui cria le comte en brandissant son épée.

— Monsieur le comte, je vous salue, répondit l'aide-de-camp en affermissant sa voix.

— Retirez-vous, capitaine, et laissez-nous passer! ajouta Raoul d'un ton cordial.

— Impossible! répliqua vivement Bénédicte. Que le destin s'accomplisse! murmura-t-il ensuite et que Dieu les protège!

De part et d'autre on commanda le feu. Une terrible décharge fit éclater formidablement tous les échos de la campagne. Les volontaires furent décimés, mais ils ne songèrent ni à se rendre ni à fuir. Au milieu des fracas et des gémissements on entendait la voix vibrante de Bénédicte répéter : Serrez les rangs! et la petite cohorte, résolue au sacrifice, se repliait sur elle-même comme pour mieux sentir tous les cœurs palpitant à l'unisson du même héroïsme. Saisis d'admiration, émus de pitié, les assaillants hésitèrent à écraser cette poignée de braves, quand Charette et le comte de Lescure, qui survinrent, leur intimèrent l'ordre de marcher en avant.

C'en était fait de l'aide-de-camp de Kléber ainsi que de tout le bataillon des volontaires nationaux! Mais

tout-à-coup une rumeur profonde, semblable à un roulement de tonnerre, domina tous les bruits.

— Le corps de bataille! le corps de bataille des Mayençais!

Cette clameur terrible intimida les Vendéens. Ils n'osèrent plus se précipiter sur le pont, dans la crainte d'être pris en flanc par toute une division de l'armée républicaine. Canclaux, prévenu à temps, non par Léchelle et Carrier, mais par ses émissaires secrets, arriva en effet, menaçant la droite des royalistes, qui rétrogradèrent à leur tour pour se mettre en bataille dans une forte position.

— Vous êtes sauvés, braves gens! dit le comte de Flavigny, à dix pas des volontaires nationaux. Vive Dieu! vous l'avez bien mérité!

— Les chances s'égalisent! reprit Raoul en se plaçant près de son père. Tant mieux! Au revoir, capitaine Bénédicte!

— Au revoir, monsieur Raoul, répondit l'aide-de-camp de Kléber en attachant un regard attendri sur le jeune et intrépide Vendéen.

La bataille recommença. Elle ne fut pas longtemps douteuse. Les royalistes, vaincus, furent poussés l'épée dans les reins jusqu'au delà de Torfou.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant deux actes passés devant M^e Le Blay et son collègue, notaires à Saumur, le dix octobre mil huit cent soixante-neuf, enregistrés et transcrits :

1^{er} Monsieur Charles-Ariste Lange, bijoutier-orfèvre, et Madame Clotilde Touzé, son épouse, de lui dûment autorisée, demeurant ensemble à Saumur, place du Marché-Noir;

2^e Madame Maria Lange, épouse de Monsieur René-François Loiseleur, négociant, et celui-ci pour autorisation, demeurant ensemble à Bordeaux;

3^e Monsieur Henri Lange, avocat, et Madame Françoise Prêlat, son épouse, de lui dûment autorisée, demeurant ensemble à Paris, Ont vendu :

1^{er} A Monsieur Pierre Lepine, propriétaire, demeurant à Saumur.

Un pré, dit le pré de Bellevue, situé dans la prairie de Saint-Lambert, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant un hectare soixante-quatorze ares sept centiares d'après un arpentage récent et garanti, et un hectare quatre-vingt-onze ares quatre-vingt-dix-neuf centiares d'après le cadastre, portant le n^o 720 de la section C. — Ledit pré joignant au nord Madame Guillon et Madame Marquet, au couchant Monsieur Trouillard;

Moyennant, outre les charges, le prix principal de dix mille cinq cent quatre-vingt-seize francs dix centimes, payable le premier novembre mil huit cent soixante-neuf sans intérêts jusqu'à cette époque;

2^e A Monsieur Urbain Fortier, propriétaire, demeurant à Boisauvay, commune de Vivy près Saumur, lequel a accepté cette vente pour sa communauté avec Jeanne Bourget, son épouse;

Un pré, dit les Arpents, situé dans la prairie de Saint-Lambert, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant soixante-deux ares quarante centiares d'après un arpentage récent et garanti, et cinquante-sept ares cinquante centiares d'après le cadastre de ladite commune, portant sur le plan cadastral le n^o 404, de la section C. — Ledit pré joignant vers nord Madame Guillon, vers levant la commune de Saint-Lambert-des-Levées;

Moyennant, outre les charges, le prix principal de trois mille quatre cent deux francs, payable le premier novembre mil huit cent soixante-neuf, sans intérêts jusqu'à cette époque.

Copie collationnée de chacun de ces deux actes de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Saumur le onze novembre mil huit cent soixante-neuf, et les deux procès-verbaux de dépôt délivrés par le greffier ont été signifiés, par exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-neuf, enregistré,

A Monsieur le procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur.

Avec déclaration :

1^{er} Que ladite notification lui était faite conformément à l'article 2194 du Code-Napoléon, afin qu'il ait à requérir au profit de droit, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il croirait grever lesdits immeubles, et que faute de le faire dans ledit délai et icelui expiré, lesdits immeubles passeraient aux mains de Messieurs Lepine et Fortier, chacun en ce qui le concernait, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites;

2^e Que les anciens propriétaires des immeubles vendus étaient, outre les vendeurs : 1^{er} Monsieur Vrain Lange, 2^e Madame Maria Proust, son épouse, décédés, le mari à Saumur, la femme à Bordeaux, leurs père et mère ; 3^e Monsieur Vrain-Denis

Lange, 4^e Madame Marguerite-Catherine Briffault, son épouse, décédés à Saumur; 5^e Monsieur Charles Maupassant, 6^e Madame Marie Maupassant, épouse de Monsieur Armand Chauvin dit Boissavary; 7^e dame Jeanne-Perrine-Françoise Maupassant, épouse de Jean-François Démarrié, décédée à Paris;

3^e Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant connus des requérants, ces derniers feraient publier ladite notification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, et en conformité des articles 2193 et 2194 du Code-Napoléon et des avis du Conseil d'Etat des premier mai mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

Rédigé à Saumur, le vingt-sept novembre mil huit cent soixante-neuf, par l'avoué soussigné.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e BABIN, notaire à Tigné.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Et par licitation entre majeurs et mineurs, DE :

1^o UN GRAND CAFÉ,

Situé à Vihiers, place du Champ-de-Foire;

2^o Une MAISON, située à côté, Sur la place du Champ-de-Foire;

3^o UNE SCIERIE MÉCANIQUE

MUE PAR UNE MACHINE A VAPEUR, Située dite ville de Vihiers;

4^o Une PIÈCE DE TERRE de 19 ares,

A Pichœuf, commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

L'adjudication aura lieu le dimanche 12 décembre 1869, à onze heures du matin, en la salle de la mairie de Vihiers, par le ministère de M^e BABIN, notaire à Tigné.

DÉSIGNATION Des Immeubles.

Immeubles situés ville de Vihiers.

1^{er} Lot.

Un bâtiment servant de café, placé à l'un des angles formé par la jonction de la rue de Contades et la place du du Champ-de-Foire.

Mise à prix..... 10,000 fr.

2^e Lot.

Un autre bâtiment attenant au précédent vers midi. Cet immeuble occupe une superficie d'environ deux cents mètres carrés.

Mise à prix..... 8,000 fr.

3^e Lot.

Un vaste hangar couvert en tuiles. Une scierie mécanique pour le sciage du bois, mue par une machine à vapeur de la force de trois chevaux.

Mise à prix..... 1,500 fr.

Immeubles sis dans la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Un terrain de forme triangulaire, sis au lieu dit le Champ-du-Palandreau, près Pichœuf, un hangar couvert en tuiles et servant de magasin de bois, plus un pressoir.

Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BABIN, notaire à Tigné, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente;

3^o A M^e LABICHE, avoué co-licitant. (498)

A VENDRE UNE MAISON ET FONDS A CÉDER

S'adresser à M^{me} GOUIN, rue des Capucins, qui l'habite. (499)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A SAUMUR.

1^o MAISON, rue St Jean, occupée par M^{me} Ouvrard, épicière;

2^o Grande MAISON, rue d'Orléans, beau magasin, remise, écurie; le tout parfaitement approprié pour le commerce; long bail;

3^o MAISON, rue de la Tonnelles, occupée par M. Voisine, marchand tapissier; plusieurs vastes magasins; long bail;

4^o MAISON, rue de la Tonnelles, occupée en dernier lieu par Rigaud, teinturier; entrée en jouissance de suite;

5^o MAISON, à l'angle de la rue de la Tonnelles et du quai de Limoges;

6^o Deux MAISONS, place de l'Hôtel-de-Ville;

7^o MAISON, rue du Puits-Neuf, ayant pour enseigne : au Grenadier Français, louée à M. Guillemet; long bail;

8^o Vaste REMISE, rue Neuve-Beaurepaire, louée à M. Lefèvre;

9^o Petite MAISON, rue de l'ancienne-Messagerie;

10^o MAISON, rue du Portail-Louis, appartenant à M^{me} Paris;

11^o MAISON, rues du Portail-Louis et de la Petite-Douve, occupée par M. Malecot, serrurier, et autres;

12^o MAISON, rue de Bordeaux, remise, écurie, grand jardin; long bail;

13^o Autre MAISON, rue de Bordeaux, avec remise, écurie et jardin;

14^o Petite MAISON, cour et jardin, au Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux;

15^o MAISON, à l'entrée de la rue de la Chouetterie, avec jardin sur le Champ-de-Foire;

16^o Petite MAISON, rue Duncan;

17^o Trois CAVES en roc, rue de l'Hôtel-Dieu;

18^o MAISON, rue de l'Hôtel-Dieu, appartenant aux héritiers Picherit;

19^o Autre MAISON, rue de la Gueule-du-Loup, appartenant aux héritiers Picherit;

20^o Vaste MAISON, rue des Capucins;

21^o MAISON, rue du Roi-René;

22^o MAISON, près la Gare, route de St-Lambert;

23^o TERRAINS propres à bâtir, place de la Gare, route de St-Lambert et route de Rouen, ou Levée-Neuve.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (500)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE BELLE MAISON

sise à Saumur, rue des Payens, 22.

Ayant remise, écuries, et un vaste jardin bien planté d'arbres à fruits et d'agrément, avec une façade sur la place du Petit-Thouars.

S'adresser, pour visiter et traiter, à la maison même, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (501)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, autrefois occupée par M. Guenois.

S'adresser : pour visiter, à la Caisse d'Épargne; pour renseignements et traiter, à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M. LEROUX.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, carrefour Dacier, n^o 11, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée; chambres au premier et au second étages; greniers; cour avec porte cochère et petite porte; grands magasins au fond; terrasse; plusieurs caves.

S'adresser à M. VINSONNEAU, entrepreneur de menuiserie, rue du Champ-de-Foire, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (459)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, suc^r de M^e LEROUX.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON, située à Saumur, au coin de la rue de la Montée-du-Fort, avec cour, terrain, cave et magasin. Cette maison est occupée par M^{me} Aucler.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e JULES MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M^e LEROUX.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Le dimanche 5 décembre 1869,

à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas n^o 42, appartenant à M. Lamarque, négociant à Paris.

Cette maison, double en profondeur, comprend :

Au rez-de-chaussée, une chambre à cheminée sur la rue, buanderie et cabinet sur la cour, cave;

Droit de communauté au corridor de la maison Roujou;

Au premier étage, une chambre et deux cabinets sur la rue; autre chambre et deux cabinets sur la cour;

Même distribution au second étage. — Greniers sur le tout. — Cour dans laquelle existent des lieux d'aisance.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. FRANÇOIS PERCHER, expert à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, et à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

A VENDRE

OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres. Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

A VENDRE

Une bonne CALÈCHE, légère, ayant peu servi, s'attelant à un seul cheval.

S'adresser chez M. BERGE, carrossier, rue d'Orléans. (165)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M^e DABURON.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

DU PETIT-PALTEAU

Située commune d'Épieds (Maine-et-Loire) et par extension sur celle de Saix (Vienne).

Appartenant à M. de Béchillon. Cette propriété comprend : bâtiments d'habitation et d'exploitation, 10 hectares 64 ares 78 centiares de terres labourables, 55 ares de prés et 53 ares de bois-taillis.

Elle sera prochainement traversée par la route directe, aujourd'hui en construction, de Saumur à Loudun.

Les terres sont propres à la culture des prairies artificielles.

On accordera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (482)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M. DABURON.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE

BELLE MAISON,

Sise au bourg de la commune de Saint-Cyr, sur le bord de la route de Saumur à la Motte-Bourbon et à Loudun par Saint-Léger.

Cette maison comprend : belle maison de maître en parfait état, servitudes, vastes caves et cour, jardin d'une contenance d'environ onze ares et clos de vigne d'une contenance d'environ un hectare.

Cette maison serait très-propre au commerce des vins et à l'industrie des vins champanisés.

On pourrait vendre séparément la maison, ou la maison avec une portion de l'enclos.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BOUTET, expert à St-Cyr-en-Bourg, ou audit M^e SANZAY, notaire. (449)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e TOUCHALEAUME.

CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M^e ROBINEAU. (471)

A VENDRE

UN PETIT JARDIN, Entouré de murs, Situé à Beaulieu, avec cave dans le roc et cheminée.

S'adresser à M^{me} veuve MERCIER, rue St-Nicolas. (387)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

(Anonyme) 16, Place Vendôme, à Paris, Prévient sa clientèle qu'elle se charge de recevoir et de transmettre sans frais les souscriptions à l'Emprunt Turc. Chaque demande devra être accompagnée d'une somme de vingt-cinq francs (25 francs).

Négociation de fonds publics. — Participation aux emprunts. (491)

C^o FERMIÈRE DES HALLES ET MARCHÉS Et abattoirs de Naples,

Communication importante aux actionnaires et obligataires de la société, relativement à l'assemblée générale du 30 novembre. S'adresser à l'administration du journal le Courrier financier, 10, rue Taitbout, Paris. (493)

Saumur, imp. de P. GODET.